



**IVRY**  
S/SEINE

# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

## CIRCULATION ET STATIONNEMENT

### **RUE SAINT-JUST (V.C.)**

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

VU l'arrêté municipal du 14 juin 2024 pris dans le cadre d'importants travaux réalisés rue Saint-Just par la société SAS MBAC représentée par M. Belkhoudja – 32 rue Saint Just – Ivry sur Seine, agissant pour le compte de SAS Fleurs d'Oliviers – 18 rue Raspail – 94200 Ivry-sur-Seine,

CONSIDERANT que les travaux ont pris du retard et qu'il y a donc lieu de proroger les dispositions de l'arrêté municipal susvisé,

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

DECIDE de proroger les mesures suivantes **rue Saint-Just** jusqu'au **31 octobre 2024 à 18 heures** :

- **Neutralisation de trois places de stationnement** côté pair soit un linéaire de 15 mètres au droit du n°31,
- **Neutralisation ponctuelle d'une file de circulation au droit du n°32-34** : la circulation des véhicules, gérée par hommes trafic, sera déviée sur le stationnement neutralisé à cet effet en direction de la rue Raspail et sur la voie du sens opposé en direction de la rue Marat,
- **Neutralisation du trottoir** : les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes.

### ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

**IVRY**  
S/SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane  
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne  
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déferées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société SAS MBAC – 32 rue Saint Just – 94200 Ivry sur Seine.

FAIT EN MAIRIE, LE 18 JUIL 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine  
Et par délégation  
Clément Pecqueux  
Adjoint au Maire



*Signature of Clément Pecqueux*

PUBLIE SUR Ivry94.fr  
LE 19 JUIL 2024

Pour extrait certifié conforme  
au registre des arrêtés municipaux  
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE  
Pour le Maire, la Responsable du service  
Déplacements Stationnement  
Direction Espaces Publics



*Signature of Nathalie Leberthon*

Nathalie Leberthon